



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

Président : PARENT Pascal.

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, BOISSET Bernard, CHAMPEIL Andre, CHARBONNEL Thierry, CLEMENT Louis, CONSTANCIAS Nicole, DRESCOT Dominique, GROUILLER Hubert, HARIZA Abtisse, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LOUBEYRE Roland, MALIN Joël, MARCE Christian, MEYER Arsene, PERRISSIN Christian, PEZAIRE Pascal, PINEL Michel, POITEVIN Guy, PORTELATINE Céline, RAYMOND Didier, SALZA J. Marc, VANTAL Jacques,

Excusés : AGACI Franck, BOURGOGNON Henri, DELOLME Thierry, FOURNEL Raymond, GIROUD-GARAMPON Hervé, LOISON Stéphane, SAEZ Gérard, THINLOT Daniel, VALLET J. Francois, ZUCHELLO Serge.

Assistent : AYMARD Roger (représentant Stéphane LOISON), COQUET Méline, DEFAY Richard, PEGON Sylvie, ROCHES David, SEUX Roland, GENE BRIER Vincent.



1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- Point licences saison 2020/2021.

Au total, en 2020/2021, la LAuRAFoot comptabilise 228 469 licences contre 258 253 en 2019/2020, ce qui représente une perte de -11,53%.

En 2020/2021, la LAuRAFoot comptabilise 1615 clubs actifs contre 1637 en 2019/2020, ce qui représente une perte de -1,34%.

- Retour COMEX du 20 mai 2021.
 - Le Président Parent informe avoir rappelé au cours de cette réunion que les clubs Futsal avaient émis plusieurs souhaits de modifications règlementaires et qu'il serait bon de les traiter lors de la prochaine Assemblée Fédérale de décembre 2021.
 - Il informe ensuite du protocole sanitaire applicable à ce jour pour l'organisation de rencontres et précise que seuls les stades comprenant des places assises en tribune pourront accueillir des spectateurs. Il a fait remarquer au Comex que cela était inadapté car beaucoup de clubs n'ont pas de tribune. Une intervention sera faite auprès de l'Etat pour voir si cela peut évoluer.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- Dans le cadre de la reprise d'activité et pour inciter les jeunes à la pratique sportive, le Gouvernement a mis en place un dispositif en faveur de la redynamisation d'activité dans les clubs : le Pass'Sport.

Les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire sont éligibles à ce dispositif. Ainsi, 5,5 millions de jeunes entre 6 et 18 ans pourront bénéficier d'une aide de 50€ lors d'une inscription dans un club sportif affilié à l'une des fédérations membres du CNOSF. Les modalités du dispositif restent à préciser.

- Aides complémentaires aux compétitions nationales :
Malgré la crise sanitaire, le Comité Exécutif, conformément à ses engagements pris en faveur des clubs nationaux, a approuvé le versement d'aides complémentaires exceptionnelles sur l'exercice 2020/2021 pour les clubs de National 1, D1 Arkema et D2 féminine.

- Pascal PARENT informe qu'en raison de la crise que traverse actuellement le football français, un plan de départ est en cours pour réduire les effectifs de la FFF.

- Représentants du Conseil de Ligue aux AG de district :

Ligue/Districts	Date A.G. Financ	Date A.G.	Lieu		Personnes désignées pour la Ligue
Ain		Samedi 3 juillet 2021 à 9h00	CHEVROUX	Présentiel sous réserve	L. Jury, B. Alban, C. Marce, A. Hariza.
Allier		En automne	BOURBON L'ARCHAMBAULT	Présentiel	En attente
Isère		3 juillet 2021 à 9h00	?	Présentiel sous réserve	P. Parent, P. Longere, D. Drescot, P. Belissant, F. Agaci
Cantal		25 Septembre 2021	?	?	En attente
Drôme-Ardèche		En septembre	?	Présentiel sous réserve	En attente
Haute-Loire		Dernier Trimestre 2021	?	?	En attente
Loire		Pas d'AG Eté			
Puy de Dôme	16 janvier 2021	Pas d'AG Eté			
Lyon & Rhône		Samedi 12 juin 2021 à 9h00	COMMUNAY	Présentiel sous réserve	P. Parent, P. Longere, D. Drescot, P. Belissant
Savoie		Samedi 28 août 2021 matin	?	Présentiel	En attente
Haute-Savoie P&G		Samedi 12 juin 2021	CHALLEX	Présentiel	D. Anselme, C. Marce, J. Malin

- Club « Lieu de vie » 2020/2021.

L'O. RILLEUX est désigné comme lauréat de ce challenge parmi les autres clubs retenus en finale.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- Agenda :

- 4 juin : Assemblée Fédérale Dématérialisée à 17h00.
- 5 juin : Collège des Présidents de District à 10h00 à Lyon.
- 7 juin : Commission des finances à 17h00.
- 12 juin : AG des Districts de Lyon et du Rhône et de Haute-Savoie Pays de Gex.
- 21 juin : Bureau Plénier à 17h00.
- 26 juin : AG LAuRAFoot (certainement sous forme dématérialisée).
- 3 juillet : AG des districts de l'Ain et de l'Isère.
- 10 juillet : Conseil de Ligue à 10h00 à Lyon.

Lilian JURY informe les membres qu'après la réunion du Conseil de Ligue, sera organisé un moment de convivialité pour tourner agréablement la page de cette saison encore bien particulière.

- 12 juillet : date bloquée pour un éventuel Bureau Plénier de secours.
- 15 ou 16 juillet : Bureau Plénier de clôture de la saison.

- Médailles et plaquettes fédérales.

Liste envoyée à la FFF :

OR	VERMEIL	ARGENT
DUMUNIER PHILIPPE - 43	GINHAC RENE - 43	JOUVE JEAN-MICHEL - 43
PINEL MICHEL - 03	MARIOT JEAN-LOUIS - 15	FEL ALBERT - 15
SALINO ALAIN - 73	DAUPRAT GERARD - 03	COURRIER BERNARD - 69
GARCIN JEAN-JACQUES	WATY JOCELYN - 03	CANNIZZARO JUSTIN - 69
	MAILLAND-ROSSET - 73	LEPINE PIERRE - 03
	VIDRY FRANCIS - 42	ALQUIER JEAN-CLAUDE -03
	JOSSERAND ALAIN - 01	CARUSO MAURICE - 74
		HANS ALAIN - 73
		JANNET JEAN-FRANCOIS - 01
		MOUILHADE RENE - PLAQUETTE BRONZE - 43
		PRAT ROGER - PLAQUETTE BRONZE - 15

La FFF a validé toutes les demandes exceptées celles concernant MARIOT Jean-Louis et Albert FEL qui ne sont pas éligibles.

Thierry CHARBONNEL précise que la demande relative à Albert FEL a été refusée car celui-ci n'est pas licencié cette saison. Or, cela s'explique par le fait qu'il a de graves problèmes de santé. Il aimerait qu'une dérogation lui soit accordée pour le récompenser de toutes ses années de bénévolat.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

Guy POITEVIN informe le Conseil de Ligue qu'il interviendra en ce sens auprès de la Commission Fédérale du Bénévolat et de la LFA.

- Point situation du personnel :

Le 27 mai, un point concernant la situation du personnel de la Ligue et le chômage partiel a été fait. Il a été décidé d'augmenter un peu le temps de travail sur le mois de juin avant une reprise à 100% pour tout le monde à compter du lundi 28 juin pour préparer la saison prochaine.

2. *Approbation des comptes rendus.*

- Conseil de Ligue du 24 avril 2021.
- Bureaux Pléniers des 3 et 17 mai 2021.

Point reporté au prochain Conseil de Ligue du 10 juillet.

3. *Assemblée Fédérale du vendredi 4 juin 2021 à 17h00.*

- Etude des textes et budget 2021/2022.

- Budget inférieur à celui de la saison dernière qui affiche un déficit de 5,7M€. C'est la première fois que la FFF va présenter un budget déficitaire.

Malgré les difficultés rencontrées cette saison, la FFF maintient l'enveloppe dédiée au football amateur à hauteur de 37% des recettes courantes.

Il a par ailleurs été tenu compte d'une économie de 2,5M€ à réaliser sur les aides apportées aux clubs évoluant dans les championnats nationaux.

- Le Président informe que la question de la modification du nombre de clubs en Ligue 1 et en Ligue 2, à l'issue de la saison 2021/2022, est en cours de discussion au sein de la LFP et qu'une décision devrait être arrêtée à ce sujet lors de l'AG de la LFP du 3 juin 2021.

Ce point sera abordé au cours de l'Assemblée Fédérale pour alerter les clubs puisque cela aura forcément des incidences sur les championnats nationaux.

- Modifications réglementaires :

L'ensemble des modifications aux textes fédéraux sont étudiées par les membres du Conseil de Ligue et un avis favorable est donné à chacune d'entre elles.

Le Président Parent met notamment l'accent sur les modifications suivantes :

- Groupements : par rapport à la version du texte votée à l'AG FFF du 12.03.2021, il est finalement proposé de prévoir que les catégories d'âges obligatoirement incluses dans le groupement de jeunes se limitent aux catégories U14 à U18 (et non U12 à U18).
- Sur la demande de licence dématérialisée, la signature électronique du médecin sera désormais acceptée.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- Contrôle médical des arbitres : modification de l'article 27 du Statut de l'Arbitrage sur le contrôle médical des arbitres, afin de tenir compte des modifications apportées à l'article 70 des Règlements Généraux à propos des joueurs, qui viennent définir un régime différent selon que l'intéressé est mineur ou majeur.
- La Commission Régionale de l'Arbitrage pourra désormais être nommée soit pour une durée d'une saison soit pour la durée du mandat du Conseil de Ligue. Liberté est laissée aux ligues.

- Organisation.

Un mail sera prochainement envoyé par Lilian JURY à tous les délégués participant à l'Assemblée Fédérale. Seuls les titulaires sont invités à voter mais les suppléants pourront aussi y assister.

Ils auront la possibilité de participer à cette réunion :

- Depuis le site de Tola Vologe,
- Depuis le site de Cournon,
- Depuis leur domicile ou le District le plus proche.

Un collège des Présidents aura lieu le lendemain en présentiel sur le site de Tola Vologe donc pour ceux qui le souhaitent, un hébergement sur Tola Vologe le vendredi soir est possible.

4. Groupe de travail Finances du mercredi 26 mai 2021.

A l'issue de la réunion du groupe de travail où chacun (ligue, districts et clubs) a pu s'exprimer dans un esprit constructif, l'ensemble des participants a convenu de proposer au Conseil de Ligue de compléter les premiers efforts financiers par les dispositions suivantes :

- Remboursement de la 2^{ème} moitié des engagements 20/21 pour les équipes seniors masculines de R1/R2/R3 ; toutes les équipes régionales bénéficieront ainsi du remboursement intégral de leurs engagements de la saison ;
- Pour les clubs spécifiques Futsal et Beach Soccer : conformément à la décision de principe du Bureau Plénier du 25/3, ces clubs qui n'ont eu aucune activité tout au long de la saison se verront également rembourser leur cotisation 20/21 ;
- La part assurancielle de 0,5€ par licence à appliquer sur les licenciés « majeurs » pour abonder le fonds d'Indemnité Journalière complémentaire de la Sécurité Sociale ne sera pas appelée aux clubs sur le Relevé N° 3 et sera acquittée directement par la LAuRAFoot.

Le Conseil de Ligue donne son accord.

Par ailleurs, tout excédent qui sera constaté sur les comptes de la Ligue au 30/6 sera intégralement consacré à aider les clubs les plus en difficulté. Les clubs qui le souhaitent auront la possibilité d'envoyer un dossier qui sera ensuite étudié par une commission constituée à cet effet.

Un projet de communiqué est discuté et validé par les membres du Conseil de Ligue (voir annexe). Le questionnaire de demande d'accompagnement est également validé.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

Le Conseil de Ligue évoque ensuite la manière dont pourrait être constituée cette commission qui sera placée sous la présidence de Didier ANSELME (Président du district de la Savoie). Finalisation de la composition de la commission au prochain Bureau Plénier.

5. **Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 26 juin 2021.**

- Election des délégués aux Assemblées Fédérales :

Le Président informe les membres que cinq binômes ont candidaté :

Titulaire	CONSTANCIAS Nicole
Suppléant	MARCE Christian
Titulaire	LONGERE Pierre
Suppléante	HARIZA Abtisssem
Titulaire	RAYMOND Didier
Suppléant	VANTAL Jacques
Titulaire	SALZA Jean-Marc
Suppléant	PERRISSIN Christian
Titulaire	DRESCOT Dominique
Suppléant	BELLISSANT Patrick

Leur élection sera soumise au vote de l'Assemblée Générale en cas d'avis favorable de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

Le Président Parent informe les membres du Conseil de Ligue qu'un vote individuel sera effectué pour chaque binôme dans la mesure où ils sont élus au poste de « Délégué par tranche de 50 000 licenciés » et que la Ligue est passée en-dessous de la barre des 250 000 licenciés en 2020/2021. Si la FFF décide d'octroyer à la Ligue 4 délégués au lieu des 5 habituels, alors le binôme ayant obtenu le moins de voix ne fera pas partie de la délégation de la LAuRAFoot en 2021/2022.

- Etude des textes et vœux :

➤ Modifications de texte :

- **Statuts** : reprise de deux modifications votées à l'assemblée fédérale du 12 mars 2021 avec :
 - l'intégration des principes du code éthique de la FIFA dans l'objet de l'association qui demande aux fédérations d'empêcher toute discrimination. La principale nouveauté est la situation géographique. Les ligues d'outre-mer étaient très sensibles sur ce point.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- l'ajout de la possibilité d'organiser les AG sous forme dématérialisée.
- **Ententes et Groupements** : mise à jour des articles régionaux suite aux modifications votées lors de l'assemblée fédérale du 12 mars 2021 et renvoi aux articles fédéraux lorsqu'il s'agit de copier-coller.
- **Terrains** : mise à jour de tous les textes régionaux relatifs aux terrains suite à la refonte totale du règlement fédéral.

Avis du Conseil de ligue concernant les modifications de texte : favorable.

➤ [Vœu CRS](#) (présenté par Arsène MEYER) :

Projet de modification structurelle des Championnats Régionaux Seniors Féminins :

	Saison 2020/2021 (Existant)	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Championnat R1 F	1 poule de 10 1 poule de 11	2 poules de 10	1 poule de 12
Championnat R2 F	2 poules de 8 1 poule de 7 1 poule de 6	3 poules de 10	3 poules de 10

Projet de modification structurelle des Championnats Régionaux Jeunes Féminins :

	Saison 2020/2021 (Existant)	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Championnat U18 F	Sur invitation	Création d'un championnat U18 R1 F avec 1 poule de 12 équipes	Création d'un championnat U18 R2 F avec 2 poules de 10 ou 12 équipes

Projet de modification structurelle Championnat U20 R2 :

Les descentes de R2 vers les Districts ainsi que les montées de Districts vers la ligue seront traitées lors du Conseil de Ligue qui suivra la date limite du 10 octobre. En effet, une étude



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

sera faite par la CRS sur le nombre de championnats U20 de district et interdistricts U20 qui seront en compétition. En fonction de ce nombre, les montées de District et les descentes de ligue seront proposées par la commission CRS et ainsi décidées par le Conseil de Ligue qui suivra la date du 10 octobre 2021.

Avis du Conseil de ligue concernant le vœu de la CRS : favorable.

➤ Vœux des clubs :

- **A.S. MISERIEUX-TREVOUX relatif au Statut de l'Arbitrage aggravé de la LAuRAFoot.**

Avis du Conseil de ligue : défavorable.

Motifs :

- Le statut aggravé de la Ligue est nécessaire pour inciter les clubs à former des arbitres et en avoir suffisamment pour couvrir les rencontres.
- Les statuts aggravés ont fait leur preuve dans les anciennes ligues d'Auvergne et de Rhône-Alpes ainsi que dans d'autres ligues, afin d'avoir non seulement suffisamment d'arbitres pour les compétitions nationales et régionales qui seront toujours couvertes mais surtout des arbitres pour diriger le plus possible de rencontres départementales au-delà de ce que permettrait le simple Statut Fédéral de l'Arbitrage.
- Il est basé sur la « consommation » des arbitres : plus les clubs en nécessitent, plus ils doivent en fournir.

Un projet est d'ailleurs à l'étude au niveau de la FFF pour modifier le statut fédéral à l'AG de décembre 2021 afin de le rendre plus incitatif que répressif. Il se peut aussi que ce même principe de la « consommation » des arbitres soit retenu pour les obligations du nombre d'arbitres fixées au statut fédéral.

- Il est impossible de se faire un avis sur les effets positifs ou négatifs du statut aggravé voté il y a 3 saisons dans la mesure où il y a eu une saison écourtée l'année dernière et une saison blanche cette année en raison du Covid-19.
- Rappel de la décision du Comex de la FFF du 6 mai 2021 :
« Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021. A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020 ».
- Aucun club ne sera amendé cette saison 2020/2021 au titre du Statut de l'Arbitrage.

- **F.C. ANNECY relatifs aux championnats régionaux U14 et U15.**

Avis du Conseil de Ligue : défavorable.

Motifs :

- Les meilleurs U15 peuvent jouer en U16.
- Le principe adopté aujourd'hui permet à 88 clubs d'être présents sur les championnats régionaux.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- Les 33 clubs évoluant en R1 jouent sur les deux tableaux : U15 R1 et U14 R1.
- Le risque en autorisant les clubs à être présents en R1 et en R2 est de voir leurs effectifs augmenter au détriment des clubs voisins.

- **HAUTS LYONNAIS FOOTBALL relatif à la montée d'une entente de jeunes en Ligue :**

Avis du Conseil de Ligue : défavorable.

Motif : ce vœu est contraire au règlement fédéral. D'ailleurs, le nouveau texte relatif aux ententes vient tout juste d'être modifié et complété lors de l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021.

En outre, pour une équipe U20, il est possible de créer un Groupement et donc d'accéder au niveau régional.

- Ordre du Jour prévisionnel (dans le cas probable d'une AG dématérialisée) :

Pascal Parent propose l'ordre du jour suivant :

A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président, Pascal PARENT
- Explications sur le fonctionnement de l'AG dématérialisée et du vote électronique.
- Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAURA Foot.
- Annonce du quorum.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Examen des souhaits de modifications aux Statuts de la Ligue.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal des A.G. Extraordinaire et Ordinaire du 30 janvier 2021 sous forme dématérialisée.
- Point financier : budget prévisionnel 2021-2022.
- *Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier du fait du Coronavirus entre le 13/11/2020 et le 31/05/2021 dans l'intérêt du football régional.*
- *Election d'un membre au Conseil de Ligue pour la période 2021/2024.*
- *Election des membres représentant la LAURA Foot aux Assemblées Fédérales 2021/2022.*
- *Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.*
- *Informations concernant certaines modifications aux textes fédéraux.*
- *Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 18 juin 2021 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).*
- *Clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAURA Foot.*

→ Le Conseil de Ligue valide l'ordre du jour proposé.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- Organisation

Nous tendons une nouvelle fois vers l'organisation d'une AG sous forme dématérialisée.

Le Conseil de Ligue donne mandat au Président Parent pour décider de l'organisation ou non sous forme dématérialisée de l'AG, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Si tel est le cas, il sera proposé à chaque membre du Conseil de Ligue d'assister à l'AG depuis le siège de la Ligue. Toutefois, pour ceux qui le souhaitent, il sera également possible d'y assister depuis son domicile ou du siège d'un District.

6. Point sur les compétitions / Reprise d'activité.

- Point sur les mesures et les protocoles sanitaires en vigueur et la programmation des matchs amicaux de fin de saison.

Des matchs amicaux officiels programmés par la Ligue auront lieu les 12/13, 19/20 et 26/27 juin. La Ligue mettra à disposition des arbitres et prendra en charge les frais inhérents.

Le Président constate que certains matchs sont programmés avec des distances kilométriques importantes entre les clubs et qu'il faut sans doute revoir ces programmations.

Pascal PARENT demande à ce que des matchs futsal en extérieur soient organisés sur les terrains qui seraient certainement mis à disposition par certains clubs qui en disposent.

- Procédure d'engagement des équipes dans les différentes compétitions régionales.

Comme le prévoient les Règlements, les équipes ont normalement jusqu'au 15 juillet pour s'engager. Cette année, il faut les informer qu'ils doivent exceptionnellement le faire avant le 20 juin. En raison de la crise sanitaire, certaines défections risquent d'avoir lieu et on ne peut donc pas se permettre d'attendre la date du 15 juillet qui sera trop tardive pour constituer les poules.

- Calendrier sportif 2021/2022.

Proposition de calendrier présentée par Roland LOUBEYRE pour les seniors et les jeunes masculins (le calendrier des féminines et du futsal n'ont toujours pas pu être préparés car dans l'attente des calendriers fédéraux).

Suite à certaines remarques, les Commissions sportives retravailleront la proposition de calendrier pour la soumettre à l'approbation d'un prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue.

- Point sur les travaux de la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats.

Arsène MEYER rappelle que la CRS est divisée en 4 sous commissions : seniors, jeunes, féminines et futsal.

Pour les seniors, la Ligue risque de subir une réforme au niveau du N3 donc les réflexions sont mises en attente.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

Pour le futsal, il n'y a pas d'urgence car cette activité était en arrêt total pendant cette saison 2020/2021. La CRS va tout de même commencer à travailler le sujet prochainement.

Concernant les jeunes, les championnats tournent à peu près normalement. Sur les consignes de la FFF, on ne peut pas repêcher des clubs dans les poules en surcharge. En revanche, cela est tout à fait possible dans les poules en sous-charge. C'est le cas notamment en U16 R2 où il propose d'intégrer les clubs de l'ET.S. TRINITE et le S.C. CUSSET qui correspondent parfaitement au cahier des charges de la CRS, permettant ainsi de récupérer des poules à 12 équipes.

En U18, la norme est la suivante : 4 poules de 12 donc 48 équipes. Actuellement on en a 65 car une poule en plus a été créée au moment de la fusion, nous disposons donc de 5 poules de 13. Il y aura certaines défections et la question se posera alors de compléter ou non les poules ? Ce cas sera traité ultérieurement par la CRS.

En U20, notre championnat est en totale réussite, le niveau technique est remarquable. Ce championnat permet de faire patienter les joueurs de 18/19 ans en attendant qu'ils puissent jouer en équipe première seniors, et les clubs l'ont désormais bien compris. Dans l'urgence, la CRS propose d'intégrer le club de THONON EVIAN GRAND GENEVE FC en U20 R2 suite à deux défections. Même si les poules étaient en surcharge, cela permettrait de stabiliser le niveau du championnat U20. Il s'agirait donc d'une entorse au principe fédéral. Pour les autres demandes, il souhaite que la CRS puisse traiter les demandes au cas par cas à condition de respecter un maximum de 14 équipes par poule en U20 R2.

Pour les féminines, voir le vœu de la CRS vu ci avant dans le point relatif à l'AG de la LAuRAFoot du 26 juin 2021.

→ Le Conseil de Ligue valide l'ensemble des propositions de la CRS.

- Groupe de travail LFA sur la reprise d'activité.

Joël MALIN représentera la LAuRAFoot au Groupe de Travail du 8 juin 2021 au siège de la FFF.

Des réunions avec des représentants des Districts ont été organisées en amont pour préparer ce GT.

7. *Point juridique.*

- *Point sur les fusions et groupements.*

FUSIONS :

Pris connaissance des projets de **fusion absorption** suivants pour la saison 2021 / 2022 :

Pour le District Drôme Ardèche
519782 – U.S. LA CROIX DU FRAYSSE



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

530443 – A.S. ST FELICIEN

Pour le District de Lyon et du Rhône

523650 – F.C. LIMONEST ST DIDIER AU MONT D'OR

523203 – A.S. DE DARDILLY

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation des fusions précitées ;
Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;
Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs,

Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.

L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} Août 2021, sur le logiciel « Vie des Clubs », des documents suivants :

- le P.V. d'Assemblée Générale du club, régulièrement convoquée, confirmant l'absorption
- les nouveaux statuts de l'association et la composition de son Comité
- le P.V. de dissolution du club absorbé.

NB : Ces décisions annulent et remplacent les décisions prises lors de la réunion du Bureau Plénier du 17 Mai 2021 concernant les fusions de ces clubs.

GROUPEMENT :

Pris connaissance du projet de groupement suivant pour la saison 2021 / 2022 :

District de Lyon et du Rhône :

554474 – CHAZAY F.C.

560508 – GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

- Toutes les catégories U6 à Seniors Féminines

Considérant que le District concerné est favorable à la réalisation de ce groupement ;

Après analyse du projet de groupement présenté par les clubs,

Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot valide la réalisation du projet de Groupement précité.

L'homologation définitive de ce groupement est toutefois subordonnée à la production, avant le 1^{er} Août 2021, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- du P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
- de la Convention-type dûment complétée et signée,
- du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

8. Questions diverses.

- Richard DEFAY :

Il évoque les réflexions actuelles sur la possibilité d'organiser des stages d'été à Tola Vologe.

- Thierry CHARBONNEL :

Coupe LAuRAFoot : Suite à différentes discussions au sein de mon comité directeur et après avis partagés avec les clubs de ligue du district du Cantal, je souhaite que la coupe LAuRAFoot devienne facultative ou que la commission des coupes propose un nouveau système afin d'éviter de vivre la parodie du football lors de ces rencontres comme on a pu le vivre dans notre département (on joue cette compétition à qui perd gagne).

Thierry CHARBONNEL estime qu'il n'est pas opportun de rendre obligatoire les engagements en Coupe LAuRAFoot car beaucoup de clubs font forfait chaque saison dans la mesure où la coupe régionale est en conflit avec la coupe du Cantal à laquelle les clubs et le District sont attachés.

Pierre LONGERE n'est pas de cet avis et informe qu'il y a très peu de forfaits chaque saison. Il précise que cela existe dans la quasi-totalité des autres ligues avec engagement obligatoire. Il précise que parmi les engagements actuels, il y a 13 clubs du Cantal.

Pascal PARENT rappelle que seuls 4 Districts de la Ligue organisent une coupe départementale : le Cantal, la Haute-Loire, la Loire et Lyon et Rhône. Il informe qu'une réunion sera organisée par la ligue avec des représentants de ces 4 Districts pour échanger et trouver une solution qui concilie les intérêts de la ligue et ceux des districts.

- Didier RAYMOND :

Statut de l'arbitrage : *Peut-on envisager quelques ajustements sur le statut aggravé de l'arbitrage. Nombre de clubs l'ont ou vont le contester par le dépôt de vœux aux AG ? Une analyse fine permettrait sans doute d'y répondre.*

Vu lors des échanges relatifs au vœu de l'AS MISERIEUX TREVoux.

Recrutement des arbitres : *ne peut-on pas faire évoluer le mode d'entrée en arbitrage ? Trois week-ends de formation et une demi-journée d'examen représentent un frein au recrutement. A l'image du monde de l'entreprise, recrutons d'abord sans barrières et ensuite formons les passionnés, ainsi nos chances de déclencher des vocations seront multipliées.*

Après discussions entre les membres, Vincent GENEbRIER est chargé de faire la synthèse des pratiques mises en place par les Districts sur ce sujet sachant que le module de Formation Initial des Arbitres (FIA) est un module fédéral préconisé par l'IFF, relayé par l'IR2F, et que chacun doit s'en approcher au plus près, même si des ajustements sont certainement possibles.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

- *Dominique DRESCOT :*

LA CRSEEF propose que l'application des obligations votées à l'AG du 30 novembre 2019 concernant les équipes de jeunes soit décalée à la saison 2021/2022, en raison de la situation sanitaire qui n'a pas permis aux clubs de se mettre en règle.

→ Le Conseil de Ligue valide cette proposition à l'unanimité.

- *Roland SEUX : infos ETR.*

- Depuis plusieurs saisons, l'ETR était organisée en 3 secteurs académiques (Lyon, Clermont et Grenoble). La nouvelle configuration consiste à passer à 2 secteurs géographiques : Est (3 CTR) et Ouest (3 CTR).

- Le District Drôme-Ardèche était dépourvu d'un CTD depuis 2 saisons. Nous avons finalisé le recrutement cet automne mais il a finalement avorté.

En échangeant avec les élus, une solution interne, qui a l'avantage d'être immédiate, a été trouvée puisqu'un CTR va rejoindre ce territoire en juin/juillet et deviendra donc un CTR à mission départementale. Il s'agit de Yohann VALLET (déjà salarié de la Ligue).

- Départ d'Alfred PICARIELLO qui était en CDD de remplacement de Sylvain MAUPAS. Valérie RIBOULET avait repris les missions de CTD de ce dernier.

L'idée est que cette dernière reprenne son poste de CTR et qu'un recrutement d'un CTD PPF soit fait dans le District du Puy de Dôme (CDD de 1 an), en attendant de savoir si Sylvain MAUPAS revient ou non (puisque son congé sans solde se terminera fin août 2022).

→ Le Conseil de Ligue valide ces propositions.

Conformément aux dispositions déjà validées par le Conseil de Ligue, le Président Parent informe également que deux chargés de mission à mi-temps seront embauchés à compter de la mi-août (CDD de 1 an) pour permettre comme une fois par mandat, la formation d'une deuxième promotion du BEF la saison prochaine.

- *Lilian JURY :*

Lilian JURY fait part du courrier de la MDS qui confirme que les licenciés bénéficieront gratuitement des garanties Individuelle Accident prévues au contrat souscrit par la Ligue (à l'exception toutefois de la couverture « Invalidité Grave ») jusqu'à la fin de la saison 2020/2021, soit jusqu'au 30 juin 2021.

- *Didier ANSELME :*

Fafa transports : tous les dossiers ont été validés par la LFA et un reliquat sera disponible pour faire passer un dossier en plus pour notre Ligue.

- *Richard DEFAY :*

RAPPEL : les dossiers ANS doivent être saisis avant 31 mai.

La séance est close à 13h35.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

ANNEXE

COMMUNIQUE PARU SUR LE SITE INTERNET DE LA LAuRAFoot

Réunion conjointe de la Commission restreinte des Finances avec le groupe de travail "Finances" et les Présidents de District du 26 mai 2021

Conformément aux décisions prises par le Conseil de Ligue du 24 avril et la Commission des Finances du 28 avril, une réunion commune a été organisée ce mercredi 26 mai entre la Commission restreinte des Finances de la Ligue et le panel représentatif des clubs de la Ligue ainsi que les Présidents ou représentants de District.

Après un moment d'échanges où chacun, clubs, districts, ligue a pu librement s'exprimer sur sa situation et notamment sur les contraintes financières qui sont les siennes ;

Sur la base de la prévision de clôture des comptes 20/21 de la LAuRAFoot présentée par le cabinet comptable In Extenso qui a permis d'anticiper les marges de manœuvre financières dont disposerait la Ligue sur la fin de saison 20/21 ;

En complément du remboursement pour moitié des engagements 20/21 des équipes seniors masculines de R1/R2/R3 et le remboursement total de ces engagements pour toutes les autres équipes régionales décidés par le Conseil de Ligue du 06/3 ;

L'ensemble des participants sont convenus de proposer au Conseil de Ligue du 29/5 de compléter ces premiers efforts financiers par les dispositions suivantes :

- Remboursement de la 2^{ème} moitié des engagements 20/21 pour les équipes seniors masculines de R1/R2/R3 ; toutes les équipes régionales bénéficieront ainsi du remboursement intégral de leurs engagements de la saison ;
- Pour les clubs spécifiques Futsal et Beach Soccer : conformément à la décision de principe du Bureau Plénier du 25/3, ces clubs qui n'ont eu aucune activité tout au long de la saison se verront également rembourser leur cotisation 20/21 ;
- La part assurancielle de 0,5€ par licence à appliquer sur les licenciés « majeurs » pour abonder le fonds d'Indemnité Journalière complémentaire de la Sécurité Sociale ne sera pas appelée aux clubs sur le Relevé N° 3 et sera acquittée directement par la LAuRAFoot.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 29 mai 2021 à 10h00 à COURNON

Par ailleurs, la Ligue ayant clairement réaffirmé qu'en cette période difficile pour tous, il n'était pas question pour elle de dégager un excédent à la clôture de ses comptes 20/21 mais simplement de les équilibrer comme toute association se doit de le faire, il a été décidé de proposer au Conseil de Ligue le dispositif complémentaire suivant :

- Tout excédent qui sera constaté au 30/6 sera intégralement consacré à aider les clubs les plus en difficulté. Pour ce faire, les clubs qui se trouveraient dans cette situation devront renvoyer à la Ligue avant le 20/6 une demande d'accompagnement financier à l'aide d'un formulaire type à remplir, et qui sera adressé par mail à tous les clubs dans les prochains jours avec les modalités de réponse et les documents éventuels à fournir ;
- Que passée cette date du 20/6, les clubs qui n'auront pas formulé cette demande avec les éléments justificatifs à l'appui, se verront appeler normalement au règlement du relevé N°2. Les autres clubs, ceux ayant sollicité un accompagnement financier, feront quant à eux l'objet d'un examen de leur situation financière, au cas par cas, par un groupe de travail dédié afin de convenir des solutions les plus adaptées pour chacun.

Parallèlement, les Présidents ou représentants de district se sont également engagés à accompagner financièrement au mieux tous leurs clubs (notamment les clubs départementaux) pour cette fin de saison 20/21 et le début de la suivante, selon des modalités qui restent propres à chaque territoire.

Toutes les opérations complémentaires en faveur des clubs qui en bénéficieront, apparaitront sur les comptes « Ligue » de ces clubs à l'occasion du Relevé N°3. Apparaîtra également sur ce Relevé N°3 la régularisation à l'Euro l'Euro des frais de péréquation des officiels selon les acomptes appelés en début de saison et les matches effectivement disputés. Ce Relevé N°3 de la Ligue sera établi conformément aux RG de la LAuRAFoot à la date du 30/6 pour d'évidentes raisons comptables mais ne sera pas mis en recouvrement et sera jumelé avec le Relevé N°1 de la saison 21/22 prévu le 15/9.

Il est ici rappelé que tout club qui souhaite bénéficier d'un échéancier peut toujours en faire la demande sur comptabilite@laurafont.fff.fr ;